

# PV - Conseil AGL de rentrée (septembre 2020)

## Ordre du jour

18h15	Accueil des conseillers	30'
18h45	Présence et procurations	10'
18h55	Approbation de l'ODJ	5'
19h00	Retour des délégations	10'
19h10	Modification du ROI	15'
19h25	Formation à l'utilisation des boitiers électroniques	20'
19h45	Approbation du budget	30'
20h15	Pause	45'
21h00	Plan syndical	40'
21h40	Vote sur les cooptations	15'
21h55	Vote des mandats externes	10'
22h05	Communication générale de l'AGL	30'
22h35		30'
23h05	FIN	

## Présences :

### Conseiller·ère·s présent·e·s

Ahmed Abdi, Alexis Victor, Angela Duzan, Antoine Squilbin, Arnaud Van Der Cam, Augustin Crespin, Aurélien Destrebecq, Baptiste Van Tichelen, Clémence Piette Dorsan Van Cutsem, Eva Pigeon, Ezechiël Lerat, Florian Salvignol, Gianni Malica, Henry Maes, Julien Lejeune, Julien Vandensteene, Justine Dewilde, Justine Havelange, Kalista Roekens, Léa Vincke, Lucrezia Curreri, Manon Roelandts, Marie Buhr, Martin Pasture, Mathilde Fraipont, Maxime Geerts, Mickael Vander Cruysen, Nicolas Donnay, Nicolas Meyer, Niki Buggenhout, Orane Caryn, Raphael Kinsoen, Sarah Laghrami, Sebastien Kudas, Simon Geshef, Simon Noppe, Sophie Gerard, Tiphaine Kins, Victor Chauffoureaux, Xavier Delavallée, Yassine Chramti, Youval Aharon et Constance Vanbeneden.

### **Conseiller·ère·s représenté·e·s :**

Arianna Ceschina, Clara Eyben, Farah Addahri et Abarkan Joey Kumps.

### **Autres personnes présentes :**

D'Henau Florentin (permanent) et Frédérique Marsin (permanente).

Autres : Steeven Jacquemin, Sarah Christelle Derkenne, Floriane Noël, Victoria Pinte

## **Introduction**

**Laurie Van Buggenhout** prend les présences et procurations.

**Dorsan Van Cutsem** fait état des démissions (7 démissions).

**Yassine Chramti** se demande si la démission de Klara implique également la démission de Nicolas Donnay vu qu'il et elle ont été élu·e·s ensemble.

**Magali Legast** est d'accord avec Yassine sur le fait qu'il faudrait revoter pour que Nicolas reprenne le poste seul.

**Dorsan Van Cutsem** dit qu'il est possible de rouvrir les candidatures au prochain conseil.

**Dorsan Van Cutsem** fait un rappel les outils et gestes de base (consensus, opposition,...).

**Dorsan Van Cutsem** propose de rouvrir le vote du poste de responsabilité anim au prochain conseil.

## **Approbation ordre du jour**

**Dorsan Van Cutsem** présente l'ordre du jour et les modifications faites (trésorerie plus tôt et suppression du speed dating car déjà fait au weekend).

⇒ L'ordre du jour amendé par le conseil est approuvé au consensus.

## Retour des délégations

Bryan introduit et présente l'organisation des retours de délégations. Bryan présente ensuite le boîtier pour les votes.

### - CaC

“Monsieur le recteur, ce n'est pas avec des stickers sur les sièges d'auditoires que nous garantirons un enseignement accessible et de qualité !”

Voici la première phrase que nous avons prononcée lors du conseil académique (CAC) de ce vendredi 28 août. Le conseil académique, c'est quoi ? C'est l'instance de l'UCL qui prend les grandes orientations pour l'université. Ce CAC était programmé pour pouvoir parler de l'organisation de la rentrée. Ce CAC était l'occasion pour nous de faire part de nos inquiétudes et de demander des mesures concrètes pour rendre l'université accessible à toutes et tous vu la situation. Était proposé par le rectorat un document reprenant des points sur la gouvernance, les activités extra-académiques, ... Mais rien sur l'enseignement et l'encadrement des étudiant.es. Nous avons alors formulé les demandes suivantes :

La mise en place d'un budget exceptionnel pour financer une augmentation du nombre d'encadrant.es afin de permettre un enseignement en co-présence.

Une politique de support de cours ambitieuse qui permettrait à chacune et chacun d'avoir des ressources de qualité et suffisantes.

Une politique d'amélioration de la réussite cohérente et continue dans l'ensemble de l'université.

Une politique claire pour répondre aux difficultés des étudiant.es internationaux, tant des informations qu'un soutien au financement de leurs études.

Que l'université aie une vision claire et collectivement partagée de notre enseignement en tant de crise et pour après.

Malheureusement ces demandes n'ont pas été écoutées. Nous avons interpellé le recteur sur l'urgence de prendre des décisions et d'ainsi pouvoir informer les étudiant.es mais sans succès, nous n'avons pas été écouté.es lors de ce conseil et nous le regrettons vraiment. D'autres instances avant la rentrée se réunissent, nous avons l'ambition d'y voir des décisions prises en faveur des étudiant.es.

Vous trouverez ci-joint l'entièreté de notre intervention sur le sujet de la rentrée.

On vous tiens au jus pour la suite !

→ [Interpellation AGL CAC](#)

### - CA

Discussion à propos de la construction d'une centrale de chauffage à pellets pour les bâtiments de l'UCLouvain sur un terrain à Mont-Saint-Guibert.

## - GCV

Discussions administratives par rapport aux comptes et à la nomination des administrateur·rice·s.

Discussion à propos de la rénovation de la Place des Wallons.

Discussion à propos de LL-Neige et LL-Plage (constat que LL-Neige est plus rentable) et décision de maintien de LL-Neige 2020 dans la mesure du possible.

Décision de reporter d'un an la date de cotisation bisannuelle pour l'affichage publicitaire des commerçant·e·s de OLLN.

Constats :

- manque de toilettes publiques à LLN ;
- problème de salubrité dû à un manque de civisme de certain·e·s.

## - CASE

Présentation des résultats des enquêtes menées par l'UCLouvain par rapport aux sessions d'examens et sur le psychosocial des étudiant·e·s. De nouvelles enquêtes seront menées, elles émaneront d'un groupe d'expert·e·s qui sera créé. Ce groupe comptera des étudiant·e·s.

## - CoDD

Explication du processus de création du projet du plan transition articulé autour du plan H600. Des bouts de ce plan seront présentés dans les instances concernées dans les mois à venir.

# ROI

Voir annexe, proposition de modification du ROI

Amendement de **Sébastien Kudas** : phrase "le·a plus jeune candidat·e" (pas d'accord avec plus jeune) et "la présidence du conseil a le choix de la méthode" (flou et peu compréhensible).

**Magali Legast** demande des précisions sur ce qu'il y a dans l'article concernant les votes de personne.

**Bryan Meganck** présente l'article et explique.

**Yassine Chramti** n'est pas ok avec l'âge dans l'article et propose un amendement de reformulation.

**Xavier Delavallée** en réaction à Sébastien propose une reformulation (déplacement de phrase).

**Yassine Chramti** retire son amendement car trouve plus logique de revoter.

**Henry Maes** demande pourquoi le document n'est pas féminisé. Il propose un amendement. Mais la présidence s'engage à le faire, sans passer par un amendement.

Amendements proposés :

- 1) Modification - art. 15 : Déplacer la phrase "La présidence du conseil a la liberté (...) qui lui convient le mieux. à la fin."  
→ Amendement adopté au consensus.
  
- 2) Reformuler la phrase "Dans le cas où il y aurait (...) il y aura un nouveau vote départageant les candidats."  
→ Amendement adopté au consensus

⇒ Le ROI avec amendements est accepté au consensus.

## Formation à l'utilisation des boîtiers électroniques

**Bryan Meganck** donne la formation.

**Magali Legast** se demande comment faire si on veut voter pour des candidat·e·s qu'on ne veut pas voir à ce poste.

**Justine Havelange** demande comment être certaine que quelqu'un·e ne sera pas élu·e. Dorsan réexplique.

**Arnaud Van Der Cam** se pose la question de l'ordre des votes : pourquoi pas positifs avant les votes négatifs ? Bryan explique qu'on verra par la suite.

**Sébastien Kudas** se demande s'il est possible de rendre le vote anonyme. Bryan le rassure.

**Xavier Delavallée** propose la même idée qu'Arnaud.

Il y a un échange de questions et réponses entre la présidence et les conseiller·ère·s sur l'utilisation et les risques du système de boîtiers.

**Magali Legast** ajoute qu'elle a trouvé une faille dans le mode de comptage des contres avec les votes de boîtier.

La présidence propose d'en rediscuter à la pause pour analyser les différents cas de figures posant problème.

## Budget

**Martin Pasture** présente le budget.

**Yassine Chramti** propose de changer "propagande" par "promotion" et de cadrer/réglementer la publicité payante Facebook.

**Dorsan Van Cutsem** présente l'organisation des questions et l'intérêt de l'aléatoire.

**Manon Roelandts** n'a pas grand chose à dire mais trouve le budget bien construit et chouette le financement dans les projets.

**Léa Vincke** demande si la commande masques et gels fait partie du budget vu qu'on va l'approuver maintenant.

⇒ Martin répond à Léa : le budget commence à courir le 1er juillet. Nous avons déjà 12 000 euro de dépenses.

**Victor Chauffoureaux** trouve que le budget est bien fait.

**Raphaël Kinsoen** se demande comment répartir les 40 000 euro entre les différents projets.

⇒ Martin répond : Par rapport aux sites, il y a un calcul prévu de base selon le nombre d'étudiant-e-s. Pour les projets, Martin essaie d'être raisonnable mais ne priver personne.

⇒ Le budget est approuvé.

\*\*\*\*\*Pause\*\*\*\*\*

**Dorsan Van Cutsem** prend les présences.

## Plan syndical

Le plan syndical est disponible sur le site de l'AGL à l'adresse suivante : <https://aglouvain.be/lagl/notes-de-position/>

**Dorsan Van Cutsem** invite le comité à se présenter.

Le comité se présente un à un et présente son plan syndical (1'/personne).

- 1) Prési-SG
- 2) Responsables Savate
- 3) Respo anim-culture
- 4) VP Social
- 5) Respo inclusivité
- 6) Respo communication
- 7) VP Enseignement
- 8) Respo OUSO
- 9) VP Multisite
- 10) VP TE
- 11) Respo infrastructure
- 12) Respo communautaire

### Quelques précisions

**Dorsan Van Cutsem** lance une salve aléatoire de 3 personnes.

**Clémence Piette** pose une question sur l'organisation de la commission transition écologique.

**Augustin Crespin** trouve que le comité est très beau et sympathique. Les projets sont hyper chouettes et motivants. Merci pour ça.

**Marie Buhr** demande des compléments d'information sur la page facebook dédiée aux initiatives écologiques de la VP TE.

⇒ **Niki Buggenhout** précise ses éléments : 1° avoir une page facebook d'étudiant·e·s/doctorant·e·s/... pour visibiliser et sensibiliser au moins les actions écologiques; 2° cups menstruelles : sondage pour voir si on peut mettre des lavabos spéciaux; 3° papiers durables : quels papiers pour le Q2 pour les syllabus.

**Tiphaine Kins** remercie le comité et pose une question à Brandon à propos du nombre de réunions de commission (1 site par mois).

⇒ **Brandon Marris** précise que ça dépend du site parce qu'il faut voir ce qu'on va pouvoir concrètement faire : soit on se déplace et on lance un mouvement ou alors en sous-commissions avec initiatives de sites.

**Yassine Chramti** : trouve que ce sont de bonnes idées et souhaite bon courage mais a un peu de mal à ce que les projets concrets soient des notes et mis à jour de notes.

⇒ **Henry Maes** répond que les projets doivent se concrétiser en actions symboliques. C'est compliqué de coordonner 20 personnes (comité, conseil,

réunion,...) et avec l'enjeu du covid, le comité ne savait pas comment ça allait se passer (organisation des actions possibles,...). Faire des actions sur le terrain (stands, prepol, descentes,...) sera le leitmotiv du comité.

**Ezechiel Lerat** (étudiant de mons) demande au multisite : à part teams, y a quelque chose de plus concret ? L'AGE à Namur a refait son application. Est-ce que c'est possible pour l'AGL?

⇒ **Baptiste Van Tichelen** explique que pour l'application, ça n'a pas été pensé actuellement mais pourquoi pas. Pour Teams au niveau des multisites, il y a deux choses en cours : 1° Martin pour rendre les salles de comité intelligentes et 2° Brandon pour avoir du matos agréable.

**Orane Caryn** souhaite bon courage pour cette année. Pour TE, il ne faut pas oublier le dossier Fossil Free. La page facebook, c'est cool mais le Corsci est déjà dessus. Ils·elles ont pensé à une grosse plateforme transition donc voir avec elles·eux.

⇒ Pour Fossil Free, le comité en prend bonne note. C'est un point au CA de la semaine prochaine et c'est à l'ordre du jour.

**Sophie Gerard** trouve que les projets sont intéressants, n'a rien à ajouter.

**Ahmed Abdi** trouve que le comité a l'air soudé. Il est content que le comité ait beaucoup de choses à proposer, c'est chouette.

**Magali Legast** trouve que pour la Savate, une par mois, c'est chouette mais c'est du gros travail. Elle rajoute que le comité se dit flexible par rapport au décret paysage mais par rapport à quoi. Quelle est la position ?

⇒ **Henry Maes** précise sur le terme "flexible". Glatigny veut changer paysage sur un nouveau décret et que la volonté est d'être flexibles au niveau du calendrier.

⇒ **Constance Vanbeneden** précise que par rapport à la Savate, l'idée est d'en faire 3 par quadrimestre.

Amendements du Plan Syndical, se référer à l'annexe

**Dorsan Van Cutsem** explique la procédure de présentation des amendements.

**Bryan Meganck** complète en expliquant comment envoyer un "bon" amendement par e-mail.

- **Amendement 1 (Yassine)**

Point technique par **Baptiste Van Tichelen** : l'UCLouvain travaille sur un projet de PC's pour les étudiant-e-s qui n'en ont pas, le comité va suivre ça de près. Il ajoute que le plan syndical a une architecture particulière mais c'est parfois compliqué d'ajouter.

⇒ Amendement adopté.

- **Amendement 2 (Yassine)**

**Maxime Geerts** : il faut savoir que l'UBE et les BDE's étaient déjà favorables l'an passé car pas à jour. Ici c'est pour s'adapter à la réalité actuelle, en se coordonnant. Il est important de l'ajouter au plan syndical.

⇒ Amendement non-adopté.

- **Amendement 3 (Yassine)**

⇒ Amendement retiré.

- **Amendement 4 (Yassine)**

**Baptiste Van Tichelen** trouve la question intéressante, on peut ajouter marchandisation. Le comité est conscient qu'il manque du concret mais ça va arriver. Sarah et Maxime font un travail de fond. Le comité n'est pas favorable à une respo de commission car trop compliqué dans l'état actuel des choses.

⇒ Amendement non-adopté.

- **Amendement 5 (Yassine)**

**Henry Maes** : Le comité est d'accord avec ce qui est écrit dans la partie 1. La partie 2 est prévue avec la fef, comsoc,... le comité veut que vp social et respo ORC travaillent ensemble. Partie 3 : le comité compte ouvrir une réflexion sur le salaire étudiant. Sur le point des pays nordiques, on les présente comme un eldorado dans l'enseignement supérieur...soyons critiques. En norvège, il faut rembourser son salaire étudiant. Conclusion, le comité veut bien l'ajouter mais c'est déjà ce qu'on compte faire.

**Yassine Chramti** (droit de réponse) trouve qu'il y a des choses qui ne sont pas dans le plan syndical. Il ne veut pas voter quelque chose à l'aveugle, donc il veut que ça soit mis dans le plan syndical. Yassine trouve aussi que, quant aux BDE's et l'AGL, il

a été conclu que les BDE veulent quelque chose de calme et ne veulent pas trop de réglementations. Aussi, quant au bien-être, il pense qu'il faut une énorme campagne, très complète.

⇒ Amendement non-adopté.

- **Amendement 6 (Xavier)**

⇒ Amendement adopté.

- **Amendement 7 (Xavier)**

Baptiste relit l'amendement de Xavier et répond que ça ouvre des portes à des changements positifs si on parvient à les tirer.

⇒ Amendement non-adopté.

- **Amendement 8 (Xavier)**

**Henry Maes** ne veut pas positionner le comité en matière de contexte. Il apporte un éclairage. Afin d'éviter d'en débattre ici il peut être envisagé d'organiser une conférence sur le budget enseignement supérieur.

⇒ Amendement non-adopté.

- **Amendement 9 (Xavier)**

⇒ Amendement non-adopté.

- **Amendement 10 (Xavier).**

**Henry Maes** précise que le recteur a dit qu'il ne plus communiquera plus d'informations aux rankings. Mais l'objectif, c'est que l'UCLouvain arrête d'en parler définitivement.

⇒ Amendement adopté.

- **Amendement 11 (Xavier)**

**Henry Maes** précise que c'est long à expliquer mais que le phasage existe et il fait référence à un document de 80 pages sur le sujet.

⇒ Amendement retiré car expliqué.

- **Amendement 12 (Xavier)**

**Sarah Laghrami** précise que pour le logement il faut demander des kots supplémentaires mais pas si il y a un chômage locatif. Avec les documents reçus, on peut parler de chômage locatif.

⇒ Amendement retiré.

- **Amendement 13 (Xavier)**

**Julien Lejeune** a fixé rdv avec le GPLO pour parler de ces salles qui sont en discussion de mise à disposition.

⇒ Amendement retiré.

- **Amendement 14 (Arnaud)**

⇒ Amendement adopté au consensus.

- **Amendement 15 (Yassine)**

**Henry Maes** précise que sur ce point on se rallie à l'avis de la FEF.

⇒ Amendement adopté au consensus.

- **Amendement 16 (Xavier)**

**Henry Maes** propose qu'on ajoute effectivement cette phrase dans le Plan syndical. Le comité va travailler pour modifier et créer une procédure de recours sur le fonds.

⇒ Amendement adopté au consensus.

- **Amendement 17 (Florian)**

⇒ Amendement adopté au consensus.

### **Approbation générale du Plan syndical :**

⇒ Le plan syndical est approuvé.

## **Vote sur les cooptations**

Bry présente les candidat·e·s MEDE et AGRO.

(AGRO) Julien Lejeune - 49 votant·e·s

Pour : 35

Contre : 3

Abstentions : 12

⇒ Julien Lejeune est élu au conseil de faculté agro.

(MEDE) Maxime Pourtois - 45 votant·e·s

Pour : 33

Contre : 1

Abstentions : 11

⇒ Maxime Pourtois est élu au conseil de faculté agro.

## **Vote des mandats externes**

Se référer à l'annexe " Résultats des votes du Conseil AGL du 17-09-2020 pour les mandats suivants :

- Cooptations conseils facultaires AGRO et MEDE
- Représentant CGEI pour le CASE Central
- Subsidés ANIM
- Subsidés FIPE
- Commission disciplinaire de première instance
- Commission disciplinaire d'appel
- Subsidés Socio-culturels
- FDP (Fond de développement pédagogique)
- CoDD
- CA Louvain Coopération
- Fond pour le développement culturel
- Candidat·e UBE pour le CEFO
- Candidat·e UBE pour la Comelec

### **CASE :**

- Mathilde Fraipont  
31 pour ; 4 contre ; 4 abs

- Simon Geshef  
29 pour ; 3 contre ; 5 abs
- Guillaume Lacave  
31 pour ; 2 contre ; 5 abs
- Tiphaine  
32 pour ; 0 contre ; 5 abs
- Eva Pigeon  
30 pour ; 1 contre ; 6 abs
- Yassine Chramti  
23 pour ; 5 contre ; 9 abs
- Sarah Laghrami  
35 pour ; 0 contre ; 2 abs
- Baptiste Van Tichelen  
29 pour ; 3 contre ; 4 abs
- Théo Tuerlinckx  
28 pour ; 2 contre ; 7 abs

⇒ Julien Lejeune est élu en tant que représentant CGEI pour le CASE Central.

⇒ Sarah Laghrami, Mathilde Fraipont, Guillaume Lacave, Eva Pigeon, Tiphaine Kinsh, sont élu·e·s effectif·ve·s.

⇒ Baptiste van Tichelen, Simon Geshef, Théo Tuerlinckx, Yassine Chramti sont élus suppléants.

## **Communication générale de l'AGL**

Justine Havelange présente quatre évènements :

- Le LLN GO;
- Faire tourner la page AGL;
- Le Tri des déchets;
- Le BBQ de rentrée.

## Résultats des votes du Conseil AGL du 17-09-2020

### **Cooptation Conseil Facultaire AGRO**

Julien Lejeune

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 3

Julien Lejeune est élu

### **Cooptation Conseil Facultaire MEDE**

Maxime Pourtois

Pour : 35

Contre : 3

Abstention : 12

Maxime Pourtois est élu

### **Julien Lejeune en tant que représentant CGEI pour le CASE central**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 5

### **Subsides ANIM :**

Nom	POUR	CONTRE
Nicolas Donnay	30	1
Sébastien Kudas	16	7
Justine Havelange	23	7
Nicolas Meyer	6	5

Nicolas Donnay est élu en tant qu'effectif et Justine Havelange est élu en tant que suppléante.

### **FIPE :**

Nom	POUR	CONTRE
Victoria Pinte	34	2
Bryan Meganck	32	7

Victoria Pinte est élue en tant qu'effective et Bryan Meganck est élu en tant que suppléant

**Commission disciplinaire de première instance :**

Nom	POUR	CONTRE
Bryan Meganck	31	4
Yassine Chramti	24	11

Bryan Meganck est élu en tant qu'effectif et Yassine Chramti est élu en tant que suppléant

**Commission disciplinaire d'appel :**

Henry Maes :

Pour : 31

Contre : 6

Abstention : 4

Henry Maes est élu en tant qu'effectif

**Subsides Socio Culturel :**

Nom	POUR	CONTRE
Bryan Meganck	33	4
Nicolas Donnay	37	0
Xavier Delavallée	10	10
Raphaël Kinsoen	26	26

Bryan Meganck, Nicolas Donnay et Raphaël Kinsoen sont élus en tant qu'effectifs

**FDP :**

Nom	POUR	CONTRE
Julien Lejeune	24	7
Nicolas Meyer	22	4
Xavier Delavallée	10	5

Julien Lejeune et Nicolas Meyer sont élus en tant qu'effectifs

**CoDD :**

Nom	POUR	CONTRE
Antoine Squilbin	18	6
Dorsan Van Cutsem	22	3
Arnaud Van der Cam	25	0
Niki Buggenhout	32	2

Niki Buggenhout et Arnaud Van Der Cam sont élu.e.s en tant qu'effectif.ve.s, Dorsan Van Cutsem et Antoine Squilbin sont élus en tant que suppléants

**CA Louvain Coopération :**

Yassine Chramti

Pour : 25

Contre : 7

Abstention : 7

Yassine Chramti est élu en tant qu'effectif

**Fond pour le développement culturel :**

Sébastien Kudas

Pour : 33

Contre : 1

Abstention : 6

Sébastien Kudas est élu en tant qu'effectif

**Candidate UBE pour le CEFO :**

Victoria Pinte

Pour : 34

Contre : 1

Abstention : 4

Victoria Pinte est élue

**Candidate UBE pour la Comelec :**

Sarah Abdelaziz

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 5

Sarah Abdelaziz est élue

## Amendement N°1 : (Yassine)

### ENSEIGNEMENT :

#### Point1 :

**Rajouter** : "à fin de combattre la fracture numérique qui existe chez les étudiant·es les plus précaires, nous voulons et œuvrons pour l'élaboration d'un système de prêt d'ordinateurs portables (sous forme de prêt par demande ou via de bornes automatiques) dans chaque facultés de notre université. À la vue de la place toujours plus grandissante du numérique et du distanciel dans la vie académique d'un·e étudiant·e, nous trouvons cela normale que l'université s'assure de la mise à disposition la plus simplifié possible de matériel de qualité pour les étudiant·es les plus précaire."

## Amendement N°2 : (Yassine)

### ENSEIGNEMENT :

#### Point 2 :

**Supprimer** : "Rédaction d'une note visant à un travail efficace et une bonne entente entre l'AGL et les BDEs, mettant ainsi à jour la note "Note pour un meilleur travail et une meilleure entente entre les BDE, l'UBE et l'AGL" vieille de 5 ans et considérée comme n'étant plus d'actualité"

## Amendement N°3 : (Yassine)

### ENSEIGNEMENT :

#### Point 4 :

**Supprimer en entier**

## Amendement N°4 : (Yassine)

### Projet de comité :

#### Point A :

**Mettre marchandisation de l'enseignement supérieur dans le contexte global et transformer le point A en Bien être étudiant**

Bien être étudiant :

En 2017, la revue European Psychiatry à annalyser plusieurs études sur le burn out (entre 2010 et 2017) et nous donne comme conclusion que dans certaines filières universitaires jusqu'à 44% des étudiant·es étaient soit à la limite du Burn out soit en plein dedans. Tout comme ces dernières années ont vue émergées des théories sur le bien-être au travail (cela faisait même partie du programme électoral de notre recteur) il est important de mettre en place plusieurs mécanismes, instances, organes pour travailler sur le bien-être aux études. C'est pourquoi, nous pensons qu'il laisser une plus grande place pour cette thématique au sein de l'AGL via la création d'une responsabilité et d'une commission avec des objectifs bien précis tel que l'organisation d'une campagne sur le bien être étudiant afin de sensibiliser nos étudiants à cette problématique mais aussi de porter de futures revendications tel que pourquoi pas la création d'un organe au sein de l'université uniquement consacré au bien être étudiant.

# Amendement N°5 : (Yassine)

Projet de comité :

Point B :

Remplacer l'entièreté du point par :

Partie 1)

"La précarité étudiante constitue une barrière d'accès à l'enseignement supérieur qui devrait normalement faire office d'élévateur social pour l'émancipation de chacun. Aujourd'hui la précarité étudiante a atteint un stade critique qui devrait remettre en question entièrement nos mécanismes d'aide pour l'accessibilité aux études. Aujourd'hui, un étudiant sur quatre jobs pour payer ses études alors que on sait que jobber pour payer ses études c'est mettre son avenir académique en péril. En tant qu'organisation étudiante, il est hors de question pour nous de tomber dans la fatalité de la précarité.

Partie 2)

Nous savons qu'il existe des mécanismes pour combattre la précarité étudiante et nous voulons faire un travail de long terme dessus. Le premier mécanisme qui n'est pas que réservé aux étudiant·es est évidemment la sécurité sociale. Il y a 7 fois plus d'étudiants aujourd'hui au CPAS (dernier filet de la sécurité sociale belge) qu'il y a 15 ans. Si par quelconque accord politique se filet venait à se fragiliser des milliers d'étudiant·es se retrouverai impactés. En tant que mouvement étudiants nous voulons sensibiliser le monde étudiant et académique à l'importance de la sécurité sociale et sommes prêt à nous mobiliser si elle devait être menacée."

Partie 3)

L'expérience des pays nordiques nous montre aussi un autre mécanisme permettant de lutter c.ontre la précarité étudiante, celui de la réduction drastique du coût des études ainsi que celui du salaire étudiant. Il est pour nous important que commencer à aborder cette question et en parler via des cycles de conférences débats avec les étudiant·es. Notre seul job, c'est étudier.

# Amendement N°6 : (Xavier)

Correction orthographique

par exemple E majuscule pour Etat au paragraphe 2 du texte ; e en trop au second mandat ; frange et pas franche au point B du projet ; ...

# Amendement N°7 : (Xavier)

Contexte Général

Paragraphe 3

Supprimer

# Amendement N°8 : (Xavier)

Contexte belge

Paragraphe 3

pourquoi invoquer le contexte budgétaire → au contraire, à l'instar des besoins en matière de santé, il serait plus positif d'insister sur cette nécessité du refinancement massif ; pour rappel, la Belgique emprunte à taux nul ou négatif → budgétairement, rien de plus favorable

## Amendement N°9 : (Xavier)

Contexte universitaire

Paragraphe 2 :

même remarque que la précédente

## Amendement N°10 : (Xavier)

Projet de comité

B dernière phrase

= pas compréhensible ; remplacer ne par nous ?

D : « arrête de communiquer » = peu ambitieux = moitié du chemin → à l'instar de ce qu'exposé dans le film que nous avons regardé le w-e, pourquoi ne pas aller jusqu'à la position du Recteur allemand → ne plus collaborer du tout en ne remontant plus aucune donnée vers les organismes fixant ces *rankings*

## Amendement N°11 : (Xavier)

A Enseignement

Numérique : phasage de cette réalisation car cela a l'air très flou

## Amendement N°12 : (Xavier)

B Social

4 Logement :

la priorité sur la résiliation est une bonne idée ; toutefois, je ne mentionnerais pas du tout la demande de kots à cause du problème ponctuel covid-19 : le besoin en nouveaux logements et en réfection d'anciens demeure vif, afin de lutter contre les abus des exploitiers privés

## Amendement N°13 : (Xavier)

## I Infrastructure

Dans Point 1 ou 5 : aspects covid-19 (gel, distanciation, ventilation, places assises, marquage de places, ...)

### AMENDEMENT N°14 : (ARNAUD VDC)

Remplacer "- S'engager à devenir neutre en carbone d'ici 2030 ou 2050 au plus tard

Par : S'engager à devenir neutre en carbone d'ici 2030 ou 2035 au plus tard (c'est à dire à la même vitesse que celle proposée dans le Plan de Transition du CoDD avec le soutien de la Prorectrice à la Transition)"

### AMENDEMENT N°15 : (YASSINE)

"nous sommes pour la rémunération des stages" dans marchandisation

### AMENDEMENT N°16 (XAVIER)

"Dans le cadre du GT RGEE, nous entendons demander à ce que le VRAE devienne compétent pour les recours de tricherie dans le fond et non uniquement dans la forme"

### AMENDEMENT N°17 (FLORIAN)

F. Inclusivité 1. Changer "L'AGL se doit aussi d'inclure et de tendre vers une représentation de tous les groupes sociaux pour pouvoir ainsi prendre en compte la situation de la plus grande proportion d'étudiant-es."

En "L'AGL se doit aussi d'inclure et de tendre vers une représentation de tous les groupes sociaux pour pouvoir ainsi prendre en compte la situation DES étudiant-es."

Résultats par Question	
C:\Users\Tacbry\Desktop\UCL\AGL\presi conseil\ppt\CONSEIL AGL N°1.pptx	
9/17/2020 11:27:18 PM	
10. Approbation du budget	Type de diapositive: Vote
Réponse	Votes reçus
1/A. Pour	46
2/B. Contre	0
3/C. Abstention	3
Votes reçus	49
Signed	48
SignedNotVoted	3
13. Cooptation 1 : Julien Lejeune pour le Conseil de Faculté AGRO	Type de diapositive: Vote
Réponse	Votes reçus
1/A. Pour	35
2/B. Contre	3
3/C. Abstention	12
Votes reçus	50
Signed	49
SignedNotVoted	1
14. Cooptation 2 : Maxime Pourtois pour le Conseil de Faculté MEDE	Type de diapositive: Vote
Réponse	Votes reçus
1/A. Pour	33
2/B. Contre	1
3/C. Abstention	11
Votes reçus	45
Signed	49
SignedNotVoted	6

17. Amendement N°1 :	Type de diapositive: Vote
Réponse	Votes reçus
1/A. Pour	22
2/B. Contre	15
3/C. Abstention	9
Votes reçus	46
Signed	46
SignedNotVoted	2
18. Amendement N°2 :	Type de diapositive: Vote
Réponse	Votes reçus
1/A. Pour	6
2/B. Contre	26
3/C. Abstention	14
Votes reçus	46
Signed	46
SignedNotVoted	2
20. Amendement N°4 :	Type de diapositive: Vote
Réponse	Votes reçus
1/A. Pour	8
2/B. Contre	28
3/C. Abstention	10
Votes reçus	46
Signed	46
SignedNotVoted	2
21. Amendement N°5 :	Type de diapositive: Vote

Réponse	Votes reçus
1/A. Pour	14
2/B. Contre	18
3/C. Abstention	13
Votes reçus	45
Signed	46
SignedNotVoted	3
22. Amendement N°6 :	
Type de diapositive: Vote	
Réponse	Votes reçus
1/A. Pour	29
2/B. Contre	4
3/C. Abstention	3
Votes reçus	36
Signed	46
SignedNotVoted	10
23. Amendement N°7 :	
Type de diapositive: Vote	
Réponse	Votes reçus
1/A. Pour	12
2/B. Contre	19
3/C. Abstention	15
Votes reçus	46
Signed	46
SignedNotVoted	2

25. Amendement N°9 :	Type de diapositive: Vote
Réponse	Votes reçus
1/A. Pour	9
2/B. Contre	18
3/C. Abstention	20
Votes reçus	47
Signed	46
SignedNotVoted	0
26. Amendement N°10 :	Type de diapositive: Vote
Réponse	Votes reçus
1/A. Pour	15
2/B. Contre	13
3/C. Abstention	16
Votes reçus	44
Signed	46
SignedNotVoted	3
34. Approbation du Plan Syndical et ses amendements	Type de diapositive: Vote
Réponse	Votes reçus
1/A. Pour	44
2/B. Contre	2
3/C. Abstention	1
Votes reçus	47
Signed	46
SignedNotVoted	1
38. CASE : Julien Lejeune en tant que représentant CGEI	Type de diapositive: Vote

Réponse	Votes reçus
1/A. Pour	34
2/B. Contre	0
3/C. Abstention	5
Votes reçus	39
Signed	46
SignedNotVoted	10
39. Subsidés ANIM (1E + 1S) [POUR]	Type de diapositive: Choix d'une ou plusieurs réponses
Réponse	Votes reçus
1/A. Nicolas Donnay	30
2/B. Sébastien Kudas	16
3/C. Justine Havelange	23
4/D. Nicolas Meyer	6
Votes reçus	41
Signed	46
SignedNotVoted	8
40. Subsidés ANIM (1E + 1S) [CONTRE]	Type de diapositive: Choix d'une ou plusieurs réponses
Réponse	Votes reçus
1/A. Nicolas Donnay	1
2/B. Sébastien Kudas	7
3/C. Justine Havelange	7
4/D. Nicolas Meyer	5
Votes reçus	15
Signed	46
SignedNotVoted	31
41. FIPE (1E + 2S) [POUR]	Type de diapositive: Choix d'une ou plusieurs réponses
Réponse	Votes reçus
1/A. Bryan Meganck	32
2/B. Victoria Pinte	34
Votes reçus	38
Signed	46

SignedNotVoted		11
42. FIPE (1E + 2S) [CONTRE]	Type de diapositive: Choix d'une ou plusieurs réponses	
Réponse	Votes reçus	
1/A. Bryan Meganck		7
2/B. Victoria Pinte		2
Votes reçus		8
Signed		46
SignedNotVoted		38
43. Commission disciplinaire de première instance(1E + 1S) [POUR]	Type de diapositive: Choix d'une ou plusieurs réponses	
Réponse	Votes reçus	
1/A. Bryan Meganck		31
2/B. Yassine Chramti		24
Votes reçus		40
Signed		46
SignedNotVoted		9
44. Commission disciplinaire de première instance(1E + 1S) [CONTRE]	Type de diapositive: Choix d'une ou plusieurs réponses	
Réponse	Votes reçus	
1/A. Bryan Meganck		4
2/B. Yassine Chramti		11
Votes reçus		14
Signed		46
SignedNotVoted		32
45. Commission disciplinaire d'appel (1E + 1S)		
Henry Maes	Type de diapositive: Vote	
Réponse	Votes reçus	
1/A. Pour		31
2/B. Contre		6
3/C. Abstention		4

Votes reçus	41
Signed	46
SignedNotVoted	8
46. SSC (3E) [POUR]	Type de diapositive: Choix d'une ou plusieurs réponses
Réponse	Votes reçus
1/A. Bryan Meganck	33
2/B. Nicolas Donnay	37
3/C. Xavier Delavallée	10
4/D. Raphael Kinsoen	26
Votes reçus	40
Signed	46
SignedNotVoted	9
47. SSC (3E) [CONTRE]	Type de diapositive: Choix d'une ou plusieurs réponses
Réponse	Votes reçus
1/A. Bryan Meganck	4
2/B. Nicolas Donnay	0
3/C. Xavier Delavallée	8
4/D. Raphael Kinsoen	3
Votes reçus	12
Signed	46
SignedNotVoted	34
48. FDP (2E) [POUR]	Type de diapositive: Choix d'une ou plusieurs réponses
Réponse	Votes reçus
1/A. Julien Lejeune	24
2/B. Nicolas Meyer	22
3/C. Xavier Delavallée	10
Votes reçus	34
Signed	46
SignedNotVoted	14
49. FDP (2E) [CONTRE]	Type de diapositive: Choix d'une ou plusieurs réponses

Réponse	Votes reçus
1/A. Julien Lejeune	7
2/B. Nicolas Meyer	4
3/C. Xavier Delavallée	5
Votes reçus	12
Signed	46
SignedNotVoted	34
52. CoDD (2E + 2S) [POUR]	Type de diapositive: Choix d'une ou plusieurs réponses
Réponse	Votes reçus
1/A. Antoine Squilbin	18
2/B. Dorsan Van Cutsem	22
3/C. Arnaud Van der Cam	25
4/D. Niki Buggenhout	32
Votes reçus	37
Signed	46
SignedNotVoted	11
53. CoDD (2E + 2S) [CONTRE]	Type de diapositive: Choix d'une ou plusieurs réponses
Réponse	Votes reçus
1/A. Antoine Squilbin	6
2/B. Dorsan Van Cutsem	3
3/C. Arnaud Van der Cam	0
4/D. Niki Buggenhout	2
Votes reçus	6
Signed	46
SignedNotVoted	41
54. CA Louvain Coopération (1E)	Type de diapositive: Vote
Yassine Chramti	
Réponse	Votes reçus
1/A. Oui	25
2/B. Non	7
3/C. Abstention	7

Votes reçus	39
Signed	46
SignedNotVoted	9
57. Fond pour le développement culturel (1E)	
Sebastien Kudas	Type de diapositive: Vote
Réponse	Votes reçus
1/A. Pour	33
2/B. Contre	1
3/C. ABstentuoion	6
Votes reçus	40
Signed	46
SignedNotVoted	9
60. Candidate UBE pour le CEFO	Type de diapositive: Vote
Réponse	Votes reçus
1/A. Pour	34
2/B. Contre	1
3/C. Abstention	4
Votes reçus	39
Signed	46
SignedNotVoted	9
61. Candidate UBE pour la Comelec	Type de diapositive: Vote
Réponse	Votes reçus
1/A. Pour	34
2/B. Contre	0
3/C. Abstention	5
Votes reçus	39
Signed	46
SignedNotVoted	9



Pourcentage
47,83%
32,61%
19,57%
100,00%
4,35%
Pourcentage
13,04%
56,52%
30,43%
100,00%
4,35%
Pourcentage
17,39%
60,87%
21,74%
100,00%
4,35%

Pourcentage
31,11%
40,00%
28,89%
100,00%
6,52%
Pourcentage
80,56%
11,11%
8,33%
100,00%
21,74%
Pourcentage
26,09%
41,30%
32,61%
100,00%
4,35%

Pourcentage
19,15%
38,30%
42,55%
100,00%
0,00%
Pourcentage
34,09%
29,55%
36,36%
100,00%
6,52%
Pourcentage
93,62%
4,26%
2,13%
100,00%
2,17%

Percentage
87,18%
0,00%
12,82%
100,00%
21,74%
Percentage
73,17%
39,02%
56,10%
14,63%
100,00%
17,39%
Percentage
6,67%
46,67%
46,67%
33,33%
100,00%
67,39%
Percentage
84,21%
89,47%
100,00%

23,91%
Pourcentage
87,50%
25,00%
100,00%
82,61%
Pourcentage
77,50%
60,00%
100,00%
19,57%
Pourcentage
28,57%
78,57%
100,00%
69,57%
Pourcentage
75,61%
14,63%
9,76%

100,00%
17,39%
Pourcentage
82,50%
92,50%
25,00%
65,00%
100,00%
19,57%
Pourcentage
33,33%
0,00%
66,67%
25,00%
100,00%
73,91%
Pourcentage
70,59%
64,71%
29,41%
100,00%
30,43%

Percentage
58,33%
33,33%
41,67%
100,00%
73,91%
Percentage
48,65%
59,46%
67,57%
86,49%
100,00%
23,91%
Percentage
100,00%
50,00%
0,00%
33,33%
100,00%
89,13%
Percentage
64,10%
17,95%
17,95%

100,00%
19,57%
Percentage
82,50%
2,50%
15,00%
100,00%
19,57%
Percentage
87,18%
2,56%
10,26%
100,00%
19,57%
Percentage
87,18%
0,00%
12,82%
100,00%
19,57%

## **Proposition de Règlement d'ordre intérieur du Conseil AGL**

### ***Section 1 – Le règlement du Conseil***

**Article 1** – Le fonctionnement du Conseil AGL est réglé par les statuts de l'AGL et par le présent règlement. Ce dernier est modifiable selon la procédure exprimée aux articles 13 et 14 de la section 5.

**Article 2** – En cas de désaccord entre le présent règlement et les statuts, ce sont les dispositions des statuts qui priment

### ***Section 2 – Les réunions du Conseil.***

**Article 3** - Le Conseil se réunit au moins 4 fois par an.

**Article 4** - Le Conseil se réunit à la demande du Comité, à la demande écrite à la Présidence du Conseil de 5 conseillers ou sur décision de la Présidence du Conseil.

**Article 5** - La convocation est envoyée par la Présidence du Conseil par courriel au moins huit jours francs à l'avance. Les documents complémentaires doivent être envoyés quatre jours francs avant la réunion.

Par jour franc, il y a lieu d'entendre un jour entier. C'est-à-dire que les jours fériés et les dimanches doivent être considérés dans les délais de huit jours. Le jour d'envoi de la convocation aux destinataires n'est pas compris dans ces délais.

Par convocation, il y a lieu d'entendre une invitation contenant le lieu et l'heure du conseil. Il y a lieu de préciser que l'ordre du jour fait partie des documents complémentaires.

### ***Section 3 - L'ordre du jour des réunions***

**Article 6** – Tout étudiant·e de l'UCL peut demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil.

**Article 7** - La convocation, l'ordre du jour et les procès-verbaux des réunions sont préparés par la présidence du conseil et le ou la permanent·e en charge du dossier. La présidence du Conseil peut suggérer le report de points, en cas de manque de temps disponible, d'insuffisante préparation du point par son déposant... ou de tout autre paramètre relevant exclusivement de l'intérêt général. Si besoin, l'ordre du jour est amendé par le Conseil en début de séance. Il est ensuite approuvé.

**Article 8** - Chaque point à l'ordre du jour donnant lieu à une prise de position du Conseil doit être accompagné par une note écrite destinée à contextualiser cette position. Elle doit être envoyée dans les délais à la Présidence du Conseil. Son absence peut entraîner le report du point.

Les projets de budget et de comptes sont accompagnés d'un rapport. Celui-ci comporte une synthèse du projet de budget ou des comptes, ainsi qu'un document explicatif de tous les éléments utiles d'information. Ces documents doivent être rendus compréhensibles pour tout conseiller.

## **Section 4 – La Présidence du Conseil**

### **Sous section 4.1 - L'élection de la Présidence**

**Article 9** – Le Conseil est présidé par la Présidence du Conseil qui assure la police des débats, fait respecter l'ordre du jour et met les propositions aux votes. Celle-ci est composée du ou de la Président·e ou des coprésident·e·s du Conseil, accompagné·e·s le cas échéant d'un·e ou plusieurs Vice-Président·e·s. Celle·ux·ci sont élu·e·s en binôme. Le ou la Président·e ou les coprésident·e·s doivent être conseiller·e·s et élu·e·s par le Conseil pour un mandat qui prend cours le lendemain du premier Conseil qui suit les élections étudiantes et prend fin le lendemain du Conseil électif de l'année suivante.

**Article 10** – Une motion de méfiance demandant une délibération quant à la destitution de la Présidence du Conseil peut être déposée par au moins cinq Conseiller·e·s. La destitution se décide à la majorité simple.

En cas de vacance de la Présidence du Conseil, la fonction est occupée par la Présidence démissionnaire jusqu'au moment de l'élection d'une nouvelle.

### **Sous section 4.2 - Les compétences de la Présidence**

**Article 11** – La Présidence intervient :

-de façon préventive, en accordant la parole, en la retirant au membre du conseil qui persiste à s'écarter du sujet, en commentant l'ordre du jour et ses points de manière à faciliter la discussion, en synthétisant les débats et en proposant des pistes de compromis ;  
-de façon répressive, en retirant la parole au membre du Conseil qui trouble la sérénité de la réunion, en le rappelant à l'ordre, en suspendant la réunion ou en la levant. Sont notamment considérés comme troublant la sérénité de la réunion du conseil, ses membres :

- qui prennent la parole sans que le président la leur ait accordée,
- qui conservent la parole alors que le président la leur a retirée,
- ou qui interrompent un autre membre du conseil pendant qu'il a la parole.

La Présidence pourra également exclure le membre du conseil de la réunion si celui-ci excite au tumulte de quelque manière que ce soit.

Enfin, la compétence d'ouvrir, de suspendre et de clore les réunions du Conseil appartient à sa Présidence.

### **Sous section 4.3 – La neutralité politique de la Présidence**

**Article 12** : Le ou la président·e ou les coprésident·e·s du Conseil ne peuvent exercer de mandat dans une jeunesse ou un parti politique au moment de leur élection ou au cours de leur mandat.

## **Section 5 – Les mécanismes de décision**

**Article 13** - Sauf dispositions statutaires plus contraignantes, le Conseil délibère valablement si au moins un tiers des conseillers est présent ou représenté.

**Article 14** - Sauf dispositions statutaires plus contraignantes, les décisions se prennent dans la recherche du consensus. En l'absence de consensus, un vote à la majorité absolue

– Rue des Wallons, 67, 1348 Louvain-la-Neuve – 010/450.888 – www.aglouvain.be –  
des voix exprimées a lieu. Les votes se font à main levée ou avec des feuillets verts et  
rouges. En cas d'ex-aequo, la proposition est rejetée.

Par "la majorité absolue des voix exprimées", il y a lieu d'entendre :

- la moitié plus un demi du nombre des votes, si ce nombre est impair ;
- la moitié plus un du nombre des votes, si ce nombre est pair.

Pour la détermination du nombre des votes, n'interviennent pas les abstentions et les bulletins nuls. En cas de scrutin secret, un bulletin de vote est nul lorsqu'il comporte toute indication autre que le vote.

**Article 15** - Les statuts de l'AGL peuvent être modifiés par le Conseil à la majorité des 2/3 des suffrages exprimés si au moins 2/3 des membres sont présents ou représentés. Si le quorum de 2/3 des présences n'est pas atteint lors d'un Conseil, le point qui n'a pu faire l'objet d'une décision est reporté au Conseil suivant. Lors de ce Conseil, seul un quorum d'un tiers des présences sera requis pour ce point.

### **Section 6 – Le vote secret**

**Article 16** - A la demande de 5 conseiller·e·s ou sur toute question de personne, le vote est secret et se fait sur papier.

Le bureau de dépouillement d'un vote secret est composé d'un membre de la Présidence, d'un·e permanent·e et d'une tierce personne. Les membres qui dépouillent ne peuvent pas être des candidats au poste en jeu. Lors du Conseil Electif, un membre de la Présidence n'est pas requis.

Si le nombre de bulletins de vote déposés ne coïncide pas avec celui des membres du Conseil ayant pris part au vote, les bulletins de vote sont annulés et les membres du conseil sont invités à voter une nouvelle fois. Tout membre du conseil est autorisé à vérifier la régularité du dépouillement.

La Présidence du Conseil proclame le résultat.

### **Section 7 - Les procurations**

**Article 17** – Chaque Conseiller·e peut représenter par procuration au maximum un·e conseiller·e absent. Les procurations ne sont pas cessibles en cours de séance et celles-ci sont spécifiques à chaque Conseil. Les procurations peuvent être cédées avant la séance, en raison de circonstances exceptionnelles dûment appréciées par la présidence du conseil, avec l'autorisation explicite du mandant. La procuration peut être sous format papier ou sous format électronique. Pour les procurations électroniques, celles-ci doivent être envoyée à la présidence du conseil et aux mandataires. Cependant les procurations papiers ont valeur supérieure sur les procurations électroniques. Une procuration n'est d'application qu'en l'absence du mandant. La Présidence énonce en début de chaque Conseil\_ et au moment où elle les reçoit en cours de séance\_ l'ensemble des procurations.

**Article 18** - En cas d'absence prolongée d'un·e Conseiller·e, celle ou celui-ci est tenu de communiquer au plus tôt ses dates d'absence supposées au Président du Conseil, ainsi que les éventuelles modifications de ces dates. Le Président du Conseil autorisera alors le ou la Conseiller·e à donner procuration par lettre motivée pour la durée de l'absence prévue.

## **Section 8 - Le procès-verbal des réunions**

### **Sous section 8.1 - Le contenu du procès verbal**

**Article 19** - Le procès-verbal des réunions du Conseil reprend, dans l'ordre chronologique, tous les objets mis en discussion, les décisions actées ainsi que la suite réservée à tous les points pour lesquels le Conseil n'a pas pris de décision.

Le procès-verbal contient donc au minimum :

- la suite réservée à tous les points de l'ordre du jour n'ayant pas fait l'objet d'une décision ;
- la constatation que toutes les formalités légales ont été accomplies : nombre de présent·e·s, vote en séance publique ou à huis clos, vote au scrutin secret, résultat du vote avec ;
- le texte complet, y compris leur motivation, de toutes les décisions intervenues.
- Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux sous la responsabilité du Président du Conseil.

### **Sous section 8.2 - L'approbation du procès-verbal**

**Article 20** - Il n'est pas donné lecture, à l'ouverture des réunions du Conseil, du procès-verbal de la réunion précédente.

**Article 21** - Tout membre du Conseil a le droit, au début de la réunion du Conseil, de faire des observations sur la rédaction du procès-verbal de la réunion précédente. Si ces observations sont adoptées, le ou la permanent·e est chargé·e de présenter, séance tenante ou au plus tard à la séance suivante, un nouveau texte conforme à la décision du Conseil.

S'il n'y a pas d'observations, le procès-verbal de la réunion précédente est considéré comme adopté et signé par la Présidence.

## **Section 9 – Le huis clos**

**Article 22** – Sauf lorsqu'il est appelé à délibérer de matières budgétaires ou comptables, le Conseil peut voter le huis clos pour un ou plusieurs points de l'ordre du jour. Lors d'un huis clos, seuls les conseiller·e·s AGL et les mandataires internes et externes sont autorisés à assister aux délibérations. Le Conseil peut toutefois autoriser d'autres personnes à rester, via une motion motivée.

## **Section 10 – Les invité·e·s permanent·e·s au Conseil**

**Article 23** - Les membres du Comité AGL, les mandataires externes et internes AGL, les membres des conseils de site, les président·e·s des associations représentatives des cercles, des régionales, des kots-à-projets et des étudiant·e·s étranger·e·s, la présidence des bureaux étudiants de chaque faculté, s'ils ne sont pas conseiller·e·s, sont invité·e·s permanent·e·s au Conseil, avec voix consultative ; ils reçoivent les courriers, procès-verbaux et ordres du jour au même titre que les conseiller·e·s.

### **Section 11 – La destitution d'un·e Conseiller·e**

**Article 24** - Tout membre du Conseil peut soulever le cas de tout·e conseiller·e cumulant deux absences successives non-représentées ou trois absences. Le ou la membre absent·e a le droit d'être entendu·e par le Conseil. - Si ce droit n'est pas saisi, le conseiller·e sera considéré·e immédiatement comme démissionnaire et son siège comme vacant. Si ce droit est saisi, le Conseil statue sur le bien-fondé de la justification du Conseiller·e et le cas-échéant pourra procéder à la destitution de son poste de Conseiller·e.

### **Section 12 – La publicité des réunions**

**Article 25** - Les réunions du Conseil sont publiques pour tous les étudiant·e·s de l'UCL. Les dates et ordres du jour de ces réunions sont publiés au moins 3 jours francs à l'avance par ces trois médias :

- le calendrier des activités de l'AGL sur son site ;
- l'agenda du CarpeStudentem ou d'un autre agenda propre aux autres sites si existant ;
- un événement Facebook ouvert à tous.

Ils sont également publiés de manière facultative (liste non exhaustive):

- par affichage dans les valves facultaires ;
- par annonce dans les journaux facultaires dans le journal de l'AGL ;
- par affichage public ;
- par envoi de mail à tousucl ou dans la newsletter.

### **Section 13 – Le Conseil électif**

**Article 26** - Le premier Conseil suivant les élections étudiantes est appelé le Conseil électif. Lors de ce Conseil se déroulent au minimum ces activités :

- La décharge du comité sortant : celui-ci présente devant le Conseil un bilan de son année, qui est soumis à une discussion. Suite à cette discussion, le Conseil décharge ou non les membres du comité sortant des responsabilités liées à leur fonction. Il est possible de décharger le comité sous réserve de la décharge ultérieure de certains aspects de son activité (par exemple les comptes)
- L'élection d'une nouvelle Présidence de l'AGL : les différentes équipes candidates à la Présidence doivent présenter une déclaration de politique générale au Conseil. La nouvelle Présidence et son éventuelle équipe prennent fonction à partir du 1er juillet.
- La mise à l'ordre du jour d'un ou plusieurs points qui visent à l'intégration des nouveaux et nouvelles conseiller·e·s : moments de team buildings, discussion en petits groupes d'anciennes positions AGL, ...

### **Section 14 - Les commissions du Conseil AGL**

**Article 27** - Les Commissions sont des instances thématiques, créées par le Conseil ponctuellement ou pour une durée indéterminée et dépendantes de lui. Elles sont chargées du suivi et de l'instruction des dossiers que le Conseil décide de traiter. Les commissions formulent leurs avis, quel que soit le nombre de leurs membres présents. En cas de non-

– Rue des Wallons, 67, 1348 Louvain-la-Neuve – 010/450.888 – www.aglouvain.be – consensus, les avis remontent au Conseil qui décide souverainement. Les travaux des commissions sont publics et ouverts à tous les étudiant·e·s de l'U.C.L.

**Article 28** - La présidence de chacune des commissions est exercée par un ou plusieurs étudiant·e·s élu·e·s par le Conseil, possédant ou ne possédant pas la qualité de conseiller·e·s. Celles-ci se réunissent, sur convocation de leur Présidence, d'une décision du Conseil ou de cinq de leurs membres.

### ***Section 15 – Le respect des décisions du Conseil***

**Article 29** – Lorsqu'une décision a été prise par le Conseil conformément à la procédure et son esprit, les mandataires internes ou externes qui sont chargés d'exécuter cette décision ne peuvent s'y opposer et agir contre elle dans le cadre de leur mandat. L'abstention est possible.

### ***Section 16 – La cooptation***

**Article 30** – En cas d'absence ou d'insuffisance de candidat·e au sein de la faculté ou du site concerné·e, les sièges laissés vacants seront attribués via une procédure de cooptation.

#### **Article 31**

§1– Les étudiant·e·s pouvant être cooptés sont, par priorité, les étudiant·e·s ayant été candidat·e·s à un autre scrutin lors des élections générales (scrutin pour les conseils de faculté ou scrutin pour les conseils de site).

§2 – La Présidence du Conseil prévient, au moins 8 jours francs avant le Conseil où la cooptation aura lieu, ces candidat·e·s de la possibilité qu'ils soient coopté·e·s au Conseil AGL en indiquant, a minima, le nombre de sièges vacants pour leur faculté ou leur site.

**Article 32** – Si de tel·le·s étudiant·e·s ne souhaitent pas devenir conseiller·ère AGL, tout·e étudiant·e UCL remplissant les conditions d'éligibilité peut être coopté·e. Le Comité doit prévenir la communauté étudiante, par le moyen de communication le plus approprié, que des sièges sont vacants au moins 8 jours francs avant le Conseil où la cooptation aura lieu.

**Article 33** La cooptation d'un·e nouveau·elle conseiller·ère se fait par bulletin secret à la majorité simple des suffrages exprimés.”